



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cycle de rencontres interdisciplinaires

Accompagnement à l'entrepreneuriat des publics vulnérables

Date limite de réponse : 20 mai 2021

### COOPERER POUR ENTREPRENDRE, LA SCIC DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

Créée en 2000, Coopérer Pour Entreprendre (CPE) a pendant 20 ans été un réseau exclusivement composé de Coopératives d'activités et d'emploi.

En 2020, CPE s'est transformé en SCIC, avec un périmètre élargi autour de l'entrepreneuriat collectif.

- L'entrepreneuriat collectif réunit aujourd'hui deux grandes familles : l'entrepreneuriat rassemblé et l'entrepreneuriat coopératif en CAE.

- L'entrepreneuriat rassemblé renvoie à des entrepreneurs qui se rassemblent autour de marques communes, d'espaces communs ou encore de réseaux d'échanges, tout en conservant des statuts individualisés.
- L'entrepreneuriat coopératif réunit et organise les porteurs de projet et les entrepreneurs et leurs accompagnants des coopératives d'activité et d'emploi

L'entrepreneuriat coopératif porté par les CAE constitue l'une des formes les plus abouties et contraignantes de cet entrepreneuriat collectif. Il occupe une place majeure dans notre nouveau positionnement, les CAE étant encore très largement majoritaires et ces dernières ayant développé des services et des pratiques transférables.



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national " Emploi et Inclusion " 2014-2020



La SCIC Coopérer pour Entreprendre s'inscrit résolument en faveur de l'intérêt général, à travers des actions favorisant l'émergence et le développement d'un entrepreneuriat collectif et inclusif, fondé sur un accompagnement de qualité, ouvert à tous les publics, y compris les plus vulnérables, et respectueux des spécificités de chacun-e.

### Le renforcement des dimensions d'intérêt général et d'utilité sociale

L'intérêt général et collectif se réalise notamment à travers ses missions :

- Accompagner la création, le développement et la pérennisation des CAE et des autres structures de l'entrepreneuriat collectif en France et en Europe, à travers la mise à disposition d'outils numériques, de formations, de conseil, d'évaluation ou encore de mutualisation de service de gestion.
- Piloter des programmes d'innovation et de recherche et développement, en vue de déployer de nouvelles solutions en faveur de la sécurisation professionnelle de tous les publics, dont les publics les plus vulnérables, notamment par des apports d'expertises, des aides et/ou la mise en place de financement approprié, la négociation avec les organismes institutionnels et plus généralement, toutes opérations concourant au bon développement de ses objectifs.
- Susciter le regroupement de structures positionnées sur l'entrepreneuriat collectif sous forme de structures territoriales et d'écosystèmes coopératifs dans le but de favoriser leur coordination, la mutualisation et la coopération entre elles.



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national " Emploi et Inclusion " 2014-2020

## INTRODUCTION

En augmentation accélérée depuis 10 ans, le nombre de travailleurs indépendants - tous statuts confondus - enregistre une progression aussi soutenue que constante.

Selon l'INSEE, près de 3 millions de personnes exercent aujourd'hui leur métier de manière indépendante. Cette hausse touche-t-elle toutes les catégories de population ?

À en croire l'augmentation de 40% de la part des femmes parmi les entrepreneurs au cours des trente dernières années ou encore celle du nombre de créations dans les quartiers prioritaires, une culture « inclusive » de l'entrepreneuriat serait à l'œuvre en France.

Pour autant, comme le souligne L'Écho des quartiers (novembre 2019), ces chiffres ne doivent pas masquer la réalité : selon que l'on est une femme, que l'on habite dans un QPV ou en zone très rurale, l'accès à l'entrepreneuriat reste difficile.

D'autant qu'une part importante des créations est réalisée sous le statut micro-entrepreneur, un régime faiblement protecteur, massivement utilisé par des personnes en situation de précarité.

Pour favoriser l'accès à l'entrepreneuriat pour tous, réduire les risques est capital.

Cela passe par un accompagnement sur-mesure auprès des plus vulnérables. Ces dispositifs sont en train d'émerger. Les coopératives éphémères Flashcoop, pilotées par CPE, en sont un exemple-phare.

## EN 2019 ET 2020, L'EXPERIMENTATION FLASHCOOP

Soutenu par la Fondation de France et le Fonds social Européen, Coopérer pour Entreprendre a piloté en 2019 et 2020 l'expérimentation nationale d'un accompagnement d'un nouveau genre – Flashcoop. Destiné à remobiliser professionnellement les personnes les plus fragiles, Flashcoop a permis à ces personnes de vivre une situation accélérée de création d'entreprise à plusieurs : depuis le lancement de projet jusqu'à la vente du produit et la répartition des bénéfices.

Entre septembre 2019 et mars 2020, 7 Flashcoop ont été réalisées sur 7 terrains d'expérimentation différents. 43 personnes ont ainsi bénéficié de l'action

L'évaluation de l'ingénierie des Flashcoop et de l'impact de l'action sur les participants nous a permis de confirmer l'intérêt de cet accompagnement et de tirer un certain nombre d'enseignements nous permettant de saisir les conditions de réalisation optimales des Flashcoop :

- Disposer d'un accompagnement, des outils, des méthodes transposables de qualité (transfert de savoir faire)
- Disposer de ressources d'animation au niveau national, afin de faciliter les échanges de pratiques, réaliser un recensement sur les flashcoop réalisées.
- Inscrire les Flashcoop dans des parcours intégrés, réalisés en partenariat avec des acteurs de l'insertion, de l'éducation populaire afin d'éviter la rupture de parcours
- Affiner les expertises en matière d'accompagnement des publics spécifiques, au travers d'une approche pluridisciplinaire faisant intervenir des partenaires externes.

Les défis que nous voulons relever pour 2021 :

- Garantir un transfert de savoir faire de qualité, au travers de formations s'appuyant sur l'expérimentation réalisée
- Constituer un réseau de formateurs « certifiés » en capacité d'intervenir sur des territoires non pourvus
- Faciliter les financements locaux aux projets de Flashcoop à travers une marque d'innovation sociale inspirant confiance.
- Lancer et animer une communauté de praticiens et accélérer l'échanges de bonnes pratiques
- Engager une démarche collective et pluridisciplinaire de recherche-action autour de l'insertion professionnelle par l'entrepreneuriat.

## LE PRINCIPE DES SEMINAIRES

Afin de développer des expertises pointues en matière d'accompagnement de publics spécifiques accompagnés (via les flashcoop ou autres), Coopérer Pour Entreprendre organisera au deuxième semestre 2021 et grâce au soutien de la Fondation de France, de BPI France, de la MACIF et du fond social européen, des séminaires thématiques tournés vers l'innovation dans les pratiques d'accompagnement entrepreneurial des publics dits fragiles.

Les objectifs de ces séminaires sont :

- Faciliter une compréhension large des situation personnelles de ces personnes et de leur environnement (réglementaire, économique, social, culturel.)
- Décloisonner une diversité d'expertises, de disciplines, d'initiatives qui interviennent dans un sens large autour de ces publics.

Chaque séminaire :

- Sera dédié à un public particulier. Les publics abordés en 2021 sont :
  - o Les publics en situation de handicap
  - o Les publics migrants
  - o Les publics jeunes en situation de décrochage.
- Privilégiera la pluridisciplinarité grâce à la participation et l'intervention :
  - Des professionnels de l'accompagnement des publics retenus,
  - Des structures de l'éducation et de l'éducation populaire,
  - Des acteurs de la société civile,
  - Des professionnels de la recherche,
  - Des représentants de l'état et des collectivités,
  - Des acteurs de l'entrepreneuriat,
  - Des experts médico sociaux,
  - Des spécialistes du droit.



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national " Emploi et Inclusion " 2014-2020

## LE FORMAT RETENU

- 3 séminaires en présentiel d'une journée sur 3 territoires.
- Un buffet sera prévu sur place.
- Une jauge et un espace permettant le respect des gestes barrières (40 personnes par séminaire).
- Si possible, des temps ouverts grâce à des sessions live.
- Des supports de restitutions sur grands enseignements des séminaires et les nouveaux projets et dynamiques partenariales produites.

## REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux structures et aux entrepreneurs disposant des compétences nécessaires à la co-organisation des 3 séminaires et à la réalisation de prestations annexes.

La sélection sera réalisée par Coopérer pour Entreprendre

**DATE DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE : 20 MAI 2021**

Les structures candidates sont invitées à transmettre leur dossier de candidature par voie électronique à Romane Fouchet : [r.fouchet@cooperer.coop](mailto:r.fouchet@cooperer.coop)

Les réponses doivent obligatoirement contenir :

- Une présentation du candidat- structure
- Une présentation des personnes missionnées par la structure
- Une présentation des motivations du candidat
- Une proposition détaillée : détail coûts jours, nombre de jours , frais de déplacements et ce pour chacun des lots.

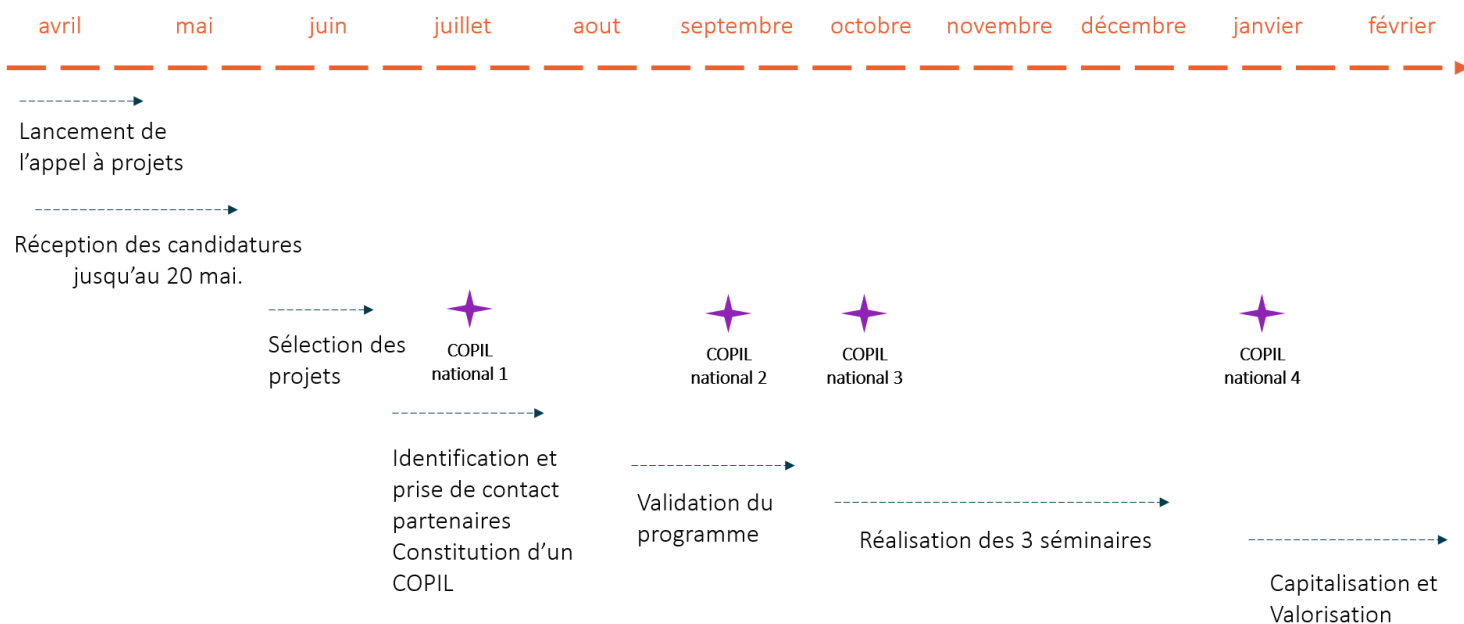
Les réponses peuvent contenir :

- Une présentation des financements locaux complémentaires mobilisables (pour lot 1-2 et3)
- Un calendrier des dates possibles et pertinentes au regard du calendrier local
- Une attention particulière sera apportée aux premiers partenaires identifiés sur le territoire et à l'intérêt que ceux-ci portent vis-à-vis de l'accompagnement du public retenu.



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national " Emploi et Inclusion " 2014-2020

## CALENDRIER DU PROJET



## RECAPITULATIF DES DIFFERENTS LOTS

La structure candidate peut répondre à un, plusieurs ou la totalité des lots présentés ci-dessous.

**Lot 1** – Soutien dans l'organisation du séminaire « décrocheurs scolaires »

**Lot 2** – Soutien dans l'organisation du séminaire « Personnes migrantes »

**Lot 3** – Soutien dans l'organisation du séminaire « Personnes en situation de handicap »

**Lot 4** – Prestation photographique

**Lot 5** – Prestation enregistrements audio

**Lot 6** – Prestation rédaction des actes du séminaire



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national " Emploi et Inclusion " 2014-2020

## DETAILS DES DIFFERENTS LOTS

### Lot 1 – Soutien dans l’organisation du séminaire « décrocheurs scolaires »

La structure retenue réalisera chacune des actions présentées ci-dessous en lien étroit avec Coopérer Pour Entreprendre, pilote du projet.

#### Identification de partenaires sur le territoire

La structure retenue identifiera au sein de son territoire des partenaires locaux tels que des collectivités ou des acteurs locaux en lien avec le public cible.

La structure retenue prendra contact avec chacun de ces partenaires afin de leur présenter le projet.

#### Constitution d’un comité de pilotage local

La structure retenue constituera un comité de pilotage local composé de collectivité, d’acteurs du territoire, de membres de l’équipe d’appui de la CAE et de CPE.

Le comité de pilotage validera la date du séminaire.

Le comité de pilotage validera le programme définitif du séminaire.

#### Identification d’un lieux d’accueil et appui logistique

La structure retenue Identifiera sur son territoire un lieu permettant d’accueillir le séminaire.

Le lieu devra permettre d’accueillir une quarantaine de personnes tout en assurant le respect des gestes barrières.

Le choix du lieu devra être cohérent et « faire sens » au regard de la thématique du séminaire.

La structure retenue identifiera plusieurs prestataires traiteur sur le territoire.

#### Participation au comité de pilotage national

La structure retenue participera au comité de pilotage national animé par Coopérer pour Entreprendre (prévoir 3 à 4 sessions à distance)

### Lot 2 – Soutien dans l’organisation du séminaire « personnes migrantes »

La structure retenue réalisera chacune des actions présentées ci-dessous en lien étroit avec Coopérer Pour Entreprendre, pilote du projet.



### **Identification de partenaires sur le territoire**

La structure retenue identifiera au sein de son territoire des partenaires locaux tels que des collectivités ou des acteurs locaux en lien avec le public cible.

La structure retenue prendra contact avec chacun de ces partenaires afin de leur présenter le projet.

### **Constitution d'un comité de pilotage local**

La structure retenue constituera un comité de pilotage local composé de collectivité, d'acteurs du territoire, de membres de l'équipe d'appui de la CAE et de CPE.

Le comité de pilotage validera la date du séminaire.

Le comité de pilotage validera le programme définitif du séminaire.

### **Identification d'un lieux d'accueil et appui logistique**

La structure retenue Identifiera sur son territoire un lieu permettant d'accueillir le séminaire.

Le lieu devra permettre d'accueillir une quarantaine de personnes tout en assurant le respect des gestes barrières.

Le choix du lieu devra être cohérent et « faire sens » au regard de la thématique du séminaire.

La structure retenue identifiera plusieurs prestataires traiteur sur le territoire.

### **Participation au comité de pilotage national**

La structure retenue participera au comité de pilotage national animé par Coopérer pour Entreprendre (prévoir 3 à 4 sessions à distance)



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national " Emploi et Inclusion " 2014-2020



### Lot 3 – Soutien dans l'organisation du séminaire « personnes en situation de handicap »

La structure retenue réalisera chacune des actions présentées ci-dessous en lien étroit avec Coopérer Pour Entreprendre, pilote du projet.

#### Identification de partenaires sur le territoire

La structure retenue identifiera au sein de son territoire des partenaires locaux tels que des collectivités ou des acteurs locaux en lien avec le public cible.

La structure retenue prendra contact avec chacun de ces partenaires afin de leur présenter le projet.

#### Constitution d'un comité de pilotage local

La structure retenue constituera un comité de pilotage local composé de collectivité, d'acteurs du territoire, de membres de l'équipe d'appui de la CAE et de CPE.

Le comité de pilotage validera la date du séminaire.

Le comité de pilotage validera le programme définitif du séminaire.

#### Identification d'un lieux d'accueil et appui logistique

La structure retenue Identifiera sur son territoire un lieu permettant d'accueillir le séminaire.

Le lieu devra permettre d'accueillir une quarantaine de personnes tout en assurant le respect des gestes barrières.

Le choix du lieu devra être cohérent et « faire sens » au regard de la thématique du séminaire.

La structure retenue identifiera plusieurs prestataires traiteur sur le territoire.

#### Participation au comité de pilotage national

La structure retenue participera au comité de pilotage national animé par Coopérer pour Entreprendre (prévoir 3 à 4 sessions à distance)

#### Lot 4 - Prestation photographique

La structure retenue réalisera une Couverture photographique de l'un ou des trois événements.

#### Lot 5 – Prestation podcasts

La structure retenue réalisera

- des séries d'entretiens courts avec des participants présents lors du séminaire
- un habillage sonore de chaque entretien et encapsulage en podcasts prêts à diffuser

(ce séquençage est à détailler dans la réponse)

#### Lot 6 – Prestation rédaction des actes du séminaire

La structure retenue réalisera un compte- rendu de l'ensemble des 3 séminaires, sur une base d'un dossier par séminaire de 2000 mots.



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national " Emploi et Inclusion " 2014-2020